

PLAN PROBITÉ ET PROTECTION LA DG VEUT NOUS CONTRAINdre À LA MOBILITÉ

LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT ÉTÉ RÉUNIES AUJOURD'HUI POUR DISCUTER DU PLAN « PROBITÉ ET PROTECTION ». ET POUR ÉVITER D'EXPOSER LES DOUANIERS À LA CORRUPTION, CE PLAN ENVISAGE DE NOUS CONTRAINDRE À LA MOBILITÉ.

L'Administration fait le constat de l'augmentation des trafics en tout genre, de la dangerosité accrue des organisations criminelles, ainsi que de leur capacité à corrompre des fonctionnaires mal payés que nous le sommes.

Le risque principal évoqué est l'hameçonnage d'un agent par une organisation mafieuse ou une ingérence économique visant à corrompre un douanier ou une douanière pour faciliter un trafic ou accéder à des fichiers sensibles.

Pour y remédier, différents audits ont été réalisés à tous les niveaux afin de préparer un plan nommé « Probité et Protection ».

Toutefois, comme vous le verrez dans les lignes qui suivent, les propositions de l'Administration pourraient entraîner des conséquences catastrophiques pour nos vies professionnelles et familiales.

Les grands axes du plan sont les suivants : Communication et formation, Engagement des instances dirigeantes et management, et... Rotation des personnels.

PLAN PROBITÉ ET
PROTECTION,
DÉCEMBRE 2024



COMMUNICATION ET FORMATION

Sur ce point, les propositions sont marquées par le bon sens.

Notons cependant que le temps consacré à la formation ne permet déjà plus, la pratique du sport en formation initiale ou la mise à niveau réglementaire en formation continue. Dans la même logique les réunions de service sont réduites à la portion congrue.

Dans ce contexte, on se demande bien où l'Administration trouvera du temps à consacrer à la sensibilisation au risque de corruption ?

ENGAGEMENT DES INSTANCES DIRIGEANTES

À ce niveau que les choses deviennent presque absurdes.

On souhaite confier la lutte contre la corruption aux directeurs et directrices, souvent choisis pour leur capacité à présenter une image lisse aux autorités supérieures tout en masquant les difficultés internes aux agents. Ces mêmes cadres, dont la formation semble consister à éviter les problèmes sensibles, sont censés devenir les champions de l'intégrité...

Pour la CFDT Douane, le risque de corruption découle souvent d'un déficit de management, d'un manque de contrôle interne ou d'une méconnaissance du métier de la part des dirigeants.

Avant de pointer du doigt les agents, l'Administration devrait s'interroger sur les méthodes de sélection, la formation et le soutien apportés aux cadres.

La CFDT réclame depuis longtemps la création de postes d'adjoints en Surveillance pour éviter les décisions parfois lunaires que nous subissons sur le terrain.

Une note positive, le rôle des chefs d'équipe est enfin reconnu comme central.

Cependant, aucune mesure concrète n'a encore été prise pour revaloriser cette fonction. Il est urgent de faire aboutir le chantier de la surveillance sur ce point.

La méthode Colas

Une fois encore, le DG envisage de « consulter » les agents via des séances de réflexion collective.

Mais cette méthode est biaisée si les questionnaires sont orientés et les synthèses rédigées par les directions régionales.

Ce stratagème servira uniquement à valider des mesures déjà décidées en haut lieu.

ROTATION DES PERSONNELS

Sur ce point, la situation passe de l'absurde au tragique.

L'une des recommandations du Ministère consiste à renforcer le principe de "rotation des personnels". Les lignes directrices de gestion (LDG) prévoient déjà des durées maximales pour les postes d'encadrement (cadres supérieurs, chefs de bureau, CSDS et enseignants).

Désormais, l'idée serait d'élargir ces contraintes à tous les agents occupant des postes jugés "à risque". **Concrètement le risque est de contraindre tous les agents de terrain exerçant des missions de contrôle ou de ciblage à changer de poste, de fonctions ou de résidence à période régulière !**

Qui serait concerné ?

En premier les agents des branches Op/Co et Surveillance exerçant sur les grandes plateformes : DIPA, Le Havre, Calais-Dunkerque, Marseille-Fos, tous les grands ports, aéroports et tunnels.

Mais que les autres ne soufflent pas de soulagement, leur tour viendra ensuite, à terme tout le monde sera concerné.

Pour la CFDT Douane, imposer des mobilités forcées est une ligne rouge inacceptable.

Si l'Administration s'entête dans cette direction, une mobilisation sociale d'ampleur sera inévitable pour défendre nos vies professionnelles et familiales.

Les agents ne doivent pas payer les erreurs passées dans la lutte contre les grands trafics, caractérisées par le démantèlement des brigades et bureaux de douane.

Une telle décision ferait fi de nos expertises terrain et viendrait définitivement rendre totalement " inattractives" les grandes plateformes douanières.

PROTECTION

Le plan inclut également un volet « Protection », censé garantir la sécurité des agents exposés à des risques d'atteinte à leur intégrité. **Cependant, les mesures restent floues et, surtout, dépourvues de moyens financiers.**

Des sujets importants sont à peine évoqués :

- L'exposition des agents sur le terrain (photos, réseaux sociaux).
- L'équipement en détecteurs de balises ou le renforcement de la sécurité des bâtiments.

La seule mesure claire concerne l'octroi de la protection fonctionnelle pour les agents qui auraient besoin de poursuivre en justice.

CONCLUSION

La sécurisation accrue des plateformes douanières a potentiellement un effet pervers puisque qu'elle augmente l'intérêt des organisations de fraude à trouver des complicités au sein des salariés de ces plateformes.

Le sujet de la corruption est un sujet grave, et nous partageons le constat présenté par l'Administration sur ce risque. Cependant, les orientations présentées suscitent soit des doutes, soit de vives inquiétudes : la mobilité forcée, en particulier, est une ligne rouge pour la CFDT Douane.

Aucune réforme ne se fera sans l'implication des agents et le respect qu'ils méritent. Rappelons que les cas de corruption en douane restent rares et que cette lutte ne doit pas devenir l'obsession exclusive de notre Administration.

LE PLAN « PROBITÉ ET PROTECTION » A POUR L'INSTANT UN SEUL MÉRITE : POSER LE DÉBAT. RESTE À VOIR S'IL ACCOUCHERA D'UN PROJET STRUCTURANT OU D'UNE COQUILLE VIDE.